

# MESURES

**Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :**

**5.1** Poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers.

**5.2** Améliorer l'organisation de l'espace public dans le but de décourager les auteurs d'atteintes aux biens et d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyen-ne-s.

**5.3** Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire portant sur les différents phénomènes d'atteintes aux biens afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain.

**5.4** Développer des campagnes de sensibilisation et d'information visant à associer plus étroitement les citoyen-ne-s à la prévention de phénomènes spécifiques d'atteinte aux biens.

**5.5** Renforcer une approche coordonnée pour lutter contre le vol de vélos.

## MISSION TRANSVERSALE

**« Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée »**

*Table ronde des conseillers en prévention pour la Région de Bruxelles-Capital*

Organisée à tour de rôle par ses membres, la table ronde est un réseau d'échange et de partage d'information entre les CPV des dif-

férentes communes et zones de police de la RBC. Elle permet de travailler sur des projets ou outils (checklist, tablette) visant les phénomènes de cambriolage, vol par ruse, pick-pocket, vol dans voiture, vol de vélo.

Elle a également un rôle important dans la formation continue des CPV en organisant des visites d'entreprises, des journées de séance plénière et les recyclages afin de maintenir le brevet de CPV.

BPS, SLIV, ERIP, diverses sociétés commerciales viennent y présenter leurs nouveautés en termes de matériel et solution de sécurisation (serrurier, fabricant de volet, installateur d'alarme ou de matériel de sécurité, etc.).

Cette action répond notamment aux mesures

**5.3** **5.4** et **5.5**.

**5.6** Étendre la possibilité de signaler par voie numérique les atteintes aux biens afin d'abaisser le seuil d'accès au dépôt de plainte, de faciliter un suivi proactif des plaintes déposées et de permettre une professionnalisation accrue de l'aide aux victimes ainsi que d'améliorer la géolocalisation des phénomènes, des modes opératoires et des zones à risque.

**5.7** Affiner l'image des tendances en matière d'atteintes aux biens et produire des analyses afin de pouvoir ajuster les politiques publiques de manière appropriée.